



Droits apres liquidation judiciaire

Par **mag35**, le **04/03/2009** à **15:17**

je suis gerante d une pizzeria - brasserie , et depuis 3 semaines je suis hospitalise pour de gros problemes de sante ! je gere seule mon commerce avec 2 employes qui ne peuvent pas prendre le relais ! suite a mon impossibilite de travailler et des soucis de gestions, j ai mis mon commerce en liquidation judiciaire !!! n ayant aucune ressource et ne pouvant plus travailler, a 4 ans de la retraite , je voudrais savoir si je pouvais percevoir des indemnites et ou je pourrais me renseigner!!!
j attends avec impatience une reponse de votre part !!!